

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE**  
**DU 14 JUIN 2012 A 18 HEURES 30**

**Membres présents :**

Mmes BONNET, MAHIEU, GOTTE, FUSIER, ANDREOLETTI, ROUSSELET (CHAIX), LANTERNE, JACQUES, DUPUIS, POIVRE, Mrs TREMOULET, TURPIN, BRIE, JEANROCH, FORESTIER, LEBLANC, GUYOT, BEAULAT, BARBE (HUGUENOT), PASSEMARD (PICHON), FEVRE, PILLOT, ROLLIN, CROUZIER, SAUVAIN D., GERMAIN (KOSAK), LAPIERRE, BRIGATTI, BIGEARD, MATHE, AIMEUR, BERCO, BEURET, DANCOURT, FERREUX, JEANNERET, SEGUIN, BRUN, BLANCHARD, MUGNERET, PETAZZI, CHETTA, RUINET, SUTY, PARMENTIER, BELIN, EMAROT, PAUTET, VERDREAU, AUBERTIN, JOUFFROY, LEMAIRE, DUBOIS, BRACHOTTE, BERTHIOT, MARGUIER, GEVREY.

**Représentés :**

Mme CHARLOT représenté par Mr TURPIN – Mr FREREBEAU représenté par Mr FORESTIER,  
Mr DELEPAU représenté par Mr GUYOT – Mr ROZAT représenté par Mr PILLOT,  
Mme BLIGNY représentée par Mme MAHIEU – Mr FREI représenté par Mr ROLLIN,  
Mr IMARD représenté par Mr BERCO – Mme CHASTRUSSE représentée par Mr MATHE,  
Mme BOUCHET représentée par Mr BEURET – Mr ESPINOSA représenté par Mr JEANNERET,  
Mr MARTEAU représenté par Mr EMAROT – Mr PETIT représenté par Mr LEMAIRE,  
Mr BRUNO représenté par Mr AUBERTIN – Mr PERRICAUDET représenté par Mr DUBOIS,  
Mr BON représenté par Mr MARGUIER.

**Absents/excusés :**

Mmes GAGNARD, MARIE-JOETS, BREDILLET E., BIGEARD C., BREDILLET C, GRANDIOWSKY, Mrs MATHEY, PITOIS, DUMONT, BERNARD, DULIEU, RENAUDOT, GUIBLAIN, KOSCIELINSKI, TABEL, SACCOMANI, BAUDRON, LUSTREMANT, BIZE, VUILLEMIN, MAILLOTTE, COLSON, SAUVAIN, GUERBER, JOLIET, LAURIOT, BESANCON.

**Secrétaire de séance :**

Mme Françoise JACQUES

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

Le Président propose de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Paul ORSSAUD, ancien maire de Genlis, décédé le 12 juin 2012.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame Françoise JACQUES est élue secrétaire de séance.

Le Président demande l'autorisation d'ajouter un rapport supplémentaire concernant une demande subvention pour l'accueil périscolaire de Bessey les Citeaux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte ce rapport supplémentaire.

**AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 MAI 2012**

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu de la séance du 9 mai 2012.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 9 mai 2012 est approuvé à l'unanimité.

**CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE POSTE DE RELEVEMENT DES EAUX PLUVIALES DE LA ZAE DE BOULOUZE**

Le poste de relèvement des eaux pluviales de la ZAE de Boulouze, depuis sa mise en service est contrôlé et surveillé dans le cadre d'un contrat de maintenance avec télégestion. Ce contrat étant arrivé à échéance, il convient de le renouveler.

Suite à une consultation auprès de 3 organismes compétents dans ce domaine, la commission des marchés a proposé de retenir l'offre de la SAUR, offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Communautaire par 69 voix pour et 2 abstentions, accepte l'offre de la SAUR, et autorise le Président à signer le contrat.

## **MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE A GENLIS – AVENANT N°2**

Le Président rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au Cabinet Chaudonneret Danon, architecte.

Suite à la modification de l'emprise foncière, suite aux dernières modifications générées par les remarques de la commission des bâtiments et enfin à la mise au point du projet, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 198 700 € HT.

En conséquence, l'architecte propose un avenant n° 2 afin d'actualiser sa rémunération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant n°2.

## **PERISCOLAIRE - GRILLE TARIFAIRE 2012 -2013**

Monsieur Christian BEULAT, Vice-Président en charge du service enfance jeunesse propose l'actualisation des tarifs périscolaires pour la rentrée 2012.

### ↳ **Repas et Accueil de midi**

<b>Tarif A</b> QF < 295	<b>Tarif B</b> 295<QF<413	<b>Tarif C</b> 413<QF<531	<b>Tarif D</b> 531<QF<650	<b>Tarif E</b> 650<QF<899	<b>Tarif F</b> 899<QF<1199	<b>Tarif G</b> 1199<QF
3,39 €	4,27 €	4,99 €	5,45 €	5,57 €	5,78 €	5,95 €

### ↳ **Forfait Accueil matin**

L'accueil du matin est facturé selon un forfait moyen de 1h30 sauf pour les centres où la durée d'accueil est inférieure.

	<b>Tarif A</b> QF < 295	<b>Tarif B</b> 295<QF<413	<b>Tarif C</b> 413<QF<531	<b>Tarif D</b> 531<QF<650	<b>Tarif E</b> 650<QF<899	<b>Tarif F</b> 899<QF<1199	<b>Tarif G</b> 1199<QF
<b>1h30</b>	1,50 €	1,89 €	2,42 €	2,68 €	2,83 €	2,94 €	3,00 €
<b>1h15</b>	1,24 €	1,57 €	2,00 €	2,23 €	2,36 €	2,45 €	2,51 €
<b>1h</b>	1,00 €	1,25 €	1,61 €	1,78 €	1,89 €	1,96 €	2,00 €

- 1h15 : Cessey sur Tille & Tart le Haut
- 1h : Genlis, Brazey en Plaine & Izier

### ↳ **Forfait Accueil soir**

L'accueil du soir est facturé selon un forfait moyen de 1h30.

<b>Tarif A</b> QF < 295	<b>Tarif B</b> 295<QF<413	<b>Tarif C</b> 413<QF<531	<b>Tarif D</b> 531<QF<650	<b>Tarif E</b> 650<QF<899	<b>Tarif F</b> 899<QF<1199	<b>Tarif G</b> 1199<QF
1,50 €	1,89 €	2,42 €	2,68 €	2,83 €	2,94 €	3,00 €

### ↳ **Accueil Exceptionnel**

Fréquentation occasionnelle (repas Noël, repas à thème, pique-nique...): seuls les enfants ayant un dossier peuvent être acceptés sous réserve des places disponibles.

<b>Tarif A</b> QF < 295	<b>Tarif B</b> 295<QF<413	<b>Tarif C</b> 413<QF<531	<b>Tarif D</b> 531<QF<650	<b>Tarif E</b> 650<QF<899	<b>Tarif F</b> 899<QF<1199	<b>Tarif G</b> 1199<QF
8,38 €	10,60 €	12,39 €	13,55 €	13,85 €	14,38 €	14,79 €

Le Conseil Communautaire, par 69 voix pour, 2 voix contre et une abstention, valide la grille tarifaire pour l'année scolaire 2012-2013.

### **TRANSPORT A LA DEMANDE – LIAISON VERS LE GRAND DIJON – TRANCHE CONDITIONNELLE**

Le marché de transport à la demande signé avec Transdev Pays d'Or comporte une tranche conditionnelle « extension du TAD – accès au réseau DIVIA ». Cette extension consiste à organiser une liaison entre le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et le Grand Dijon via le réseau DIVIA. La liaison pourrait se situer sur les communes de Bretenière et Crimolois.

Le projet de liaison de Mobiplaine avec Divia semble tout à fait opportun. En effet, la commune de Bretenière dispose d'une ligne Divia régulière en direction de Longvic et dès septembre 2012, une nouvelle ligne régulière sera mise en place sur Crimolois en direction du terminus du TRAM et permettra un accès rapide sur le secteur du CHU et de l'agglomération dijonnaise.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le principe de la tranche conditionnelle permettant la liaison sur le Grand Dijon.

### **DECISION DE LA CONSTRUCTION D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)**

Le projet de construction d'accueil de loisirs sans hébergement (restaurant scolaire et accueil périscolaire) est en cours d'élaboration depuis début 2010.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à Monsieur Pierre Chaudonneret, architecte du cabinet Chaudonneret Danon en février 2010.

Le Conseil Communautaire en date du 23 juin 2011 a validé l'avant projet, adopté le principe de l'opération de construction de restaurant scolaire à Genlis, validé le plan de financement prévisionnel et autorisé le Président à solliciter les subventions.

A la demande de la ville de Genlis, l'emprise foncière du projet a été modifiée dernièrement.

Les différentes études préalables étant terminées, les modifications demandées par la commission des bâtiments étant prise en compte, le projet définitif est désormais arrêté.

Des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat au titre de la DETR, du FEADER, de la CAF et auprès des parlementaires. Des accords de principes nous ont été adressés, notre dossier ne bénéficiera d'aucun soutien européen (FEADER).

Ces nouveaux locaux seront mis à la disposition de la ville de Genlis dans le cadre de l'accueil extrascolaire, de ce fait Genlis participera aux frais de fonctionnement et de remboursement d'emprunt à hauteur d'un ratio. A l'heure actuelle, il existe une incertitude sur l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée, par conséquent, le ratio sera défini ultérieurement.

Le Conseil Communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions, décide la construction de l'accueil de loisirs sans hébergement à Genlis sous réserve de l'octroi définitif des subventions.

### **AVANCEMENT DE GRADE**

Le Président propose l'avancement de grade d'un éducateur des APS lequel est proposé par la ville de Genlis au grade d'éducateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte :

- la création d'un poste d'éducateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 5h hebdomadaires annualisées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, sous réserve de l'avis de la CAP,

- et la suppression d'un poste d'éducateur des APS à hauteur de 5h hebdomadaires annualisées, sous réserve de l'avis du CTP.

### **DEMANDE DE SUBVENTION – ACCUEIL PERISCOLAIRE DE BESSEY LES CITEAUX**

L'ouverture de l'accueil périscolaire de Bessey les Citeaux a été décidée lors du Conseil Communautaire du 9 mai 2012.

Cette ouverture permettra de délester l'accueil d'Aiserey actuellement surchargé.

Des travaux sont nécessaires (ouverture d'une porte entre les sanitaires et la salle des fêtes) et déplacement d'un radiateur, des devis ont été demandés.

Ces travaux sont éligibles à la subvention de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 50 %.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le principe de l'opération et autorise le Président à solliciter la subvention au titre de la DETR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.

Le Secrétaire de Séance,  
Françoise JACQUES

Le Président,  
Jean-Louis AUBERTIN